



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
13 août 2013  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 13 août 2013, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris comme suite à la lettre datée du 12 juillet 2013, adressée au Conseil de sécurité par la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle Israël est accusé à tort d'avoir violé à maintes reprises la frontière entre nos deux pays. De plus, comme indiqué ci-après, ces accusations ne tiennent pas compte d'un certain nombre de faits et dépeignent délibérément Israël sous un jour peu flatteur.

- Au sujet de la plainte du 14 juin 2013 concernant un pêcheur, il s'agissait en fait de deux pêcheurs qui avaient franchi le fleuve Wazzani et pénétré en territoire israélien. Les Forces de défense israéliennes (FDI) les avaient prévenus et leur avaient demandé de retourner en territoire libanais puis tiré un coup de semonce en l'air lorsqu'ils n'avaient pas réagi. La question a été faite évoquée et réglée au Forum de coordination trilatérale en juillet 2013.
- Au sujet de la plainte du 27 juin 2013 concernant l'entrée de membres des FDI en territoire libanais, ces soldats réparaient en fait la partie de la barrière qui se trouve au sud de la Ligne bleue, en territoire israélien.
- Au sujet de la plainte du 2 juillet 2013 concernant les deux bergers, ils étaient en fait d'abord entrés depuis le Liban en République arabe syrienne puis avaient franchi la ligne alpha pour entrer en Israël. Les soldats des FDI les avaient arrêtés en territoire israélien avant de les relâcher le lendemain. Une semaine plus tard, un de ces bergers avait de nouveau franchi la frontière israélienne et été arrêté, avant d'être relâché.

Plutôt que d'inonder le Conseil de sécurité avec ses allégations infondées, le Liban devrait porter ses efforts sur une participation productive au Forum de coordination trilatérale qui, d'après Israël, est le moyen le plus efficace d'aborder les incidents de routine.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Ron **Prozor**

